SIVU le Rieu

1 route de la Tour – 42800 Saint Martin la Plaine

Conseil syndical

du jeudi 08 octobre 2026 à 10h00

dans les locaux du Club-House à SAINT-JOSEPH

Procès-verbal

projet PV

Monsieur le Président du SIVU accueille les représentants du club de football FC Saint-Joseph–Saint-Martin afin qu'ils présentent l'activité de l'association, son bilan de fonctionnement et ses perspectives.

Monsieur Alain Romeas rappelle l'importance du soutien des communes et remercie les élus pour leur accompagnement. Monsieur Guy Piegay souligne le bon fonctionnement du club et l'état satisfaisant des installations.

Monsieur le Président, Jean-Marc Fabre, présente les principaux chiffres de l'association, qui compte environ **350 licenciés, 42 éducateurs et 20 équipes**. Le budget de fonctionnement du club s'élève à environ **75 000 €**. Les recettes proviennent notamment des licences, des subventions communales, du mécénat et des manifestations organisées par le club.

Les échanges mettent en évidence le rôle essentiel du tournoi dans l'équilibre financier de l'association, dont le budget est estimé à environ **80 000 €**. Sans cet événement, le club pourrait connaître un déficit significatif. Les membres évoquent également la baisse des subventions publiques et la nécessité de diversifier les recettes et de maintenir une trésorerie suffisante.

Monsieur Maxime Martin souligne la fréquentation importante du stade et la nécessité d'anticiper l'évolution des installations au cours de la mandature.

Les échanges portent notamment sur la possibilité de créer un demi-terrain synthétique complémentaire afin de répondre aux besoins du club. Plusieurs points devront être étudiés : les contraintes foncières, la réglementation applicable aux revêtements, les solutions de renouvellement, les coûts et les modalités de financement.

Les membres conviennent de poursuivre la réflexion sur ce projet et ses incidences techniques et financières, avant toute décision.

Monsieur Alain Cardinet évoque la nécessité d'assurer le contrôle annuel de la VMC. L'entretien des locaux et des propositions d'aménagement du club-house aux couleurs du club sont également abordés.

Monsieur le Président remercie les représentants du club pour leur présentation et les échanges.

Une annexe présentant le bilan budgétaire du club ainsi que les demandes formulées par celui-ci est transmise aux membres du comité syndical.

Ouverture de la séance

Après appel, Monsieur le Président constate l'absence de Madame Edith Sellier. Le quorum étant atteint avec 7 membres présents, la séance peut valablement se tenir.

Madame Myriam Relave est désignée secrétaire de séance.

Le 08 octobre 2026 à 10 heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Le Rieu, légalement convoqué le 1er octobre 2026 s'est réuni en mairie de Saint-Joseph sous la présidence de Maxime MARTIN, président.

En présence de : Maxime MARTIN, Fabrice DUCRET, Jean-Georges LAURENT, Guy PIEGAY, Myriam RELAVE, Alain CARDINET, Julien FREYCON

Pouvoir :
Sylvie BREASSIER donne pouvoir à
Patrick ROCHE donne pouvoir à

Absence excusée **:** Patrick ROCHE, Sylvie BREASSIER, Edith SELLIER

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 09 juin 2026
Rapporteur : Le président, Maxime MARTIN

La question est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Question n°2 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres
Rapporteur : Le président, Maxime MARTIN

Le Président est membre de droit à la Commission d'Appel d'Offres

Aucun scrutin secret n'est demandé.

Titulaires : Julien Freycon, Fabrice Ducret, Guy Piegay, Alain Cardinet, Patrick Roche

Suppléants : Myriam Relave, Edith Sellier, Sylvie Bréassier, Jean-Georges Laurent

Question n°3 : Renouvellement des conventions des marchés de groupement de commande du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier
Rapporteur : Le président, Maxime MARTIN

Monsieur Maxime Martin rappelle les objectifs liés au SIPG et aux marchés concernant le SIVU.

La question est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Question n°4 : Règlement intérieur du conseil syndical
Rapporteur : Le président, Maxime MARTIN

projet PV

Monsieur Maxime Martin rappelle la nécessité de disposer d'un règlement intérieur fixant les principales règles de fonctionnement du comité syndical, notamment en matière de réunions, de quorum, de votes et de publicité des actes.

Monsieur Fabrice Ducret évoque la répartition des tâches entre les communes membres. Monsieur Guy Piegay indique que la répartition des missions administratives et financières entre Saint-Joseph et Saint-Martin-la-Plaine doit être précisée.

Monsieur Fabrice Ducret propose notamment de prendre en charge les finances. Il précise qu'il ne souhaite pas reprendre la partie administrative, qui relève actuellement de Saint-Martin-la-Plaine compte tenu de la présidence du SIVU.

Monsieur Maxime Martin indique que cette organisation doit être étudiée au regard de la charge de travail des services et rappelle la nécessité de rechercher un équilibre dans la répartition des tâches.

Après échanges, l'examen de cette question est reporté afin de poursuivre son instruction. La question n'est pas mise au vote.

Projet PV

Question n°5 : Résiliation de l'adhésion du conseil syndical au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)
Rapporteur : Le président, Maxime MARTIN

La question est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Fabrice Ducret interroge le comité sur les modalités de versement d'une subvention au club à partir du budget du SIVU. Il est convenu de vérifier au préalable les règles applicables.

Monsieur Guy Piegay rappelle la distinction entre les différentes contributions. Monsieur Alain Cardinet indique qu'il pourrait s'agir davantage d'une contribution que d'une subvention.

Monsieur Maxime Martin indique que les modalités de financement devront être vérifiées afin de sécuriser le fonctionnement juridique et comptable du dispositif.

Monsieur Guy Piegay souligne également qu'une réflexion devra être menée sur les dispositions statutaires relatives au financement.

Monsieur Maxime Martin évoque la question du titre de propriété du terrain de football et du bail emphytéotique. Il propose de faire le point avec un notaire.

Monsieur Fabrice Ducret évoque le marquage du parking communal utilisé principalement pour le football et propose d'étudier une éventuelle évolution du périmètre du SIVU afin d'intégrer les emprises nécessaires au fonctionnement du site.

Concernant un éventuel projet d'extension du terrain, Monsieur Alain Cardinet indique qu'un contact devra être pris avec le propriétaire du foncier concerné, monsieur Michel BONNAND. Dans quelle zone est classé le terrain (A ou AA évolution PLUI), possibilité d'un terrain UL (loisirs)…

Autre solution: se développer avec une autre commune comme Génilac mais cela semble impossible, étudier la possibilité avec Tartaras ?

Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité syndical est fixée au 7 janvier à 8 h 30 et se tiendra au Club House.

Clôture de la séance

Le Président,

Maxime MARTIN

La secrétaire de séance,

Myriam RELAVE

projet PV